



# **CONSEIL SYNDICAL du 05 novembre 2018**

**PROCES VERBAL**

L'an deux mille dix-huit et le cinq novembre à dix heure trente, le Conseil syndical, régulièrement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni à son siège, Domaine des Colonies, 46, avenue des Colonies à Andernos les Bains, pour procéder à l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour.

Le Président procède à l'appel.

**Etaient présents**, sur convocation qui leur a été adressée par Monsieur Jean-Jacques EROLES, Président, conformément aux dispositions des articles L 5211-1 et L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, les membres du Syndicat Mixte à Vocation Unique, dénommé Syndicat Mixte pour la révision et le suivi du schéma de cohérence territoriale du Bassin d'Arcachon – Val de l'Eyre (SYBARVAL) :

Yves FOULON - Bernard LUMMEAUX - Yvette MAUPILE – Patrice BEUNARD - Jean-Jacques EROLES - Elisabeth MONTEIL-MACARD - Jean-Claude VERGNERES - Monique GUILLON - Christine DELMAS - Dominique DUCASSE - - Thierry MAISONNAVE - Loretta LAHON-GRIMAUD - Éric BERNARD - Pierre PRADAYROL – Annie DUROUX (suppléante) - Elisabeth REZER-SANDILLON - Sylviane STOME - Dany FRESSAIX - Marie-Christine LEMONNIER - Nicole BARSACQ - Christiane DORNON - Emmanuelle TOSTAIN - Brigitte OCTON - Luc DERVILLÉ - Cédric PAIN - Didier BAGNERES - Serge BAUDY - Bruno LAFON - Georges BONNET - Nathalie Le YONDRE - Henri DUBOURDIEU - Marie LARRUE - Gérard GLAENTZLIN - Jean-Yves ROSAZZA - Eric COIGNAT (suppléant) - Jean-Guy PERRIERE - Dominique PALLET - Michel SAMMARCELLI - Jean-François RENARD – Jacques CORMONTAGNE.

Etaient représentés :

Geneviève BORDEDEBAT a donné pouvoir à Patrice BEUNARD  
Eugène COEURET a donné pouvoir à Yvette MAUPILE  
Jean-Bernard BIEHLER a donné pouvoir à Jean-Claude VERGNERES  
Françoise LEONARD-MOUSSAC a donné pouvoir à Christine DELMAS  
Christine CHARTON a donné pouvoir à Thierry MAISONNAVE  
François DELUGA a donné pouvoir à Cédric PAIN  
Patricia CARMOUSE a donné pouvoir à Didier BAGNERES  
Karine MARTIN a donné pouvoir à Serge BAUDY  
Véronique GARNUNG a donné pouvoir à Georges BONNET  
Pascal CHAUVET a donné pouvoir à Jean-Yves ROSAZZA  
Jean-François RATEL a donné pouvoir à Jean-Guy PERRIERE

Etaient absents / excusés :

Grégory JOSEPH - Marie-Hélène Des ESGAULX - Jacques CHAUVET - Patrick MALVAES – André CASTANDET - Tony LOURENCO - Sylvie BANSARD - Cyril SOCOLOVERT- - Jean-Louis MANUAUD - Damir MATHIEU - Monique GRESSET - Béatrice CAMINS - Jacky LANDOT - Alain DEVOS - Jean-Marie DUCAMIN - Noëlle PERES.

Le Président constate après avoir fait l'appel que le quorum est atteint et que le Conseil peut valablement délibérer.

***Le Conseil adopte les procès-verbaux du conseil syndical du 09 juillet 2018 à l'unanimité.***

Le Président déclare la séance ouverte et rappelle l'ordre du jour de la séance :

- 1 - Création de la Commission d'Appel d'Offres
- 2 - Convention de partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Gironde
- 3 - Convention de partenariat avec le Conseil en Aménagement, Urbanisme et Environnement de la Gironde
- 4 - Adhésion à l'Agence Régionale de la Biodiversité Nouvelle-Aquitaine
- 5 - Questions diverses
  - Lancement de l'appel d'offres pour l'élaboration du SCoT
  - Mise à disposition du PCAET au public

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Marie LARRUE est nommée secrétaire de séance.

1<sup>er</sup> point à l'ordre du jour

## CONSTITUTION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES DU SYBARVAL

*Rapporteur : Jean-Jacques EROLES*

Vu les dispositions de l'article L.1414-2 du code général des collectivités territoriales qui dispose que la commission d'appel d'offres est composée conformément aux dispositions de l'article L1411-5 du même code,

Vu les dispositions de l'article L.1411-5 du code général des collectivités territoriales, prévoyant que pour un établissement public, la commission d'appel d'offres est composée de l'autorité habilitée à signer le marché public ou son représentant, président, et par cinq membres de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste,

Considérant qu'il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires,

Les membres suppléants ne sont pas « liés » nominativement à un titulaire mais qu'il sera fait appel à eux dans l'ordre de la liste des suppléants dès qu'un titulaire sera empêché.

Le Président désigne deux assesseurs :

- Monsieur Eric BERNARD
- Monsieur Patrice BEUNARD

En l'absence de liste alternative, la liste Commission d'Appel d'Offres du SYBARVAL se compose :

<b>LISTE CAO SYBARVAL</b>	
<b>Membres titulaires</b>	
André CASTANDET - COBAS	
Emmanuelle TOSTAIN – CDC Val de l'Eyre	
Luc DERVILLE – CDC Val de l'Eyre	
Cédric PAIN - COBAN	
Jean-Yves ROSAZZA – COBAN	
<b>Membres suppléants</b>	
Eugène COEURET - COBAS	
Brigitte OCTON – CDC Val de l'Eyre	
Nicolas MARION – CDC Val de l'Eyre	
Marie LARRUE - COBAN	
Bruno LAFON - COBAN	

Il est procédé à l'élection de la Constitution de la Commission d'Appel d'Offres du SYBARVAL.

Le scrutin ayant été ouvert, donne les résultats suivants :

<b>A - Nombre de bulletins</b>	51
<b>B - Bulletins blancs</b>	0
<b>C - Bulletins nuls</b>	2
<b>D - Suffrages exprimés (A-(B+C))</b>	49

Sont ainsi déclarés élus à la Commission d'Appel d'Offres, avec le Président du SYBARVAL :  
André CASTANDET, Emmanuelle TOSTAIN, Luc DERVILLE, Cédric PAIN, Jean-Yves ROSAZZA,  
membres titulaires

Eugène COEURET, Brigitte OCTON, Nicolas MARION, Marie LARRUE, Bruno LAFON, membres suppléants.

*Cette délibération est adoptée.*

2<sup>ème</sup> point à l'ordre du jour**Convention avec la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI)  
dans le cadre de l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale**

*Rapporteur : Cédric PAIN*

Dans le cadre de l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale et la mise en œuvre du Plan Climat Air Energie Territorial du Bassin d'Arcachon et du Val de l'Eyre, **le SYBARVAL souhaite faire appel à la compétence de la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI).**

La CCI Bordeaux Gironde dispose au sein de ses équipes, et par les moyens qu'elle mobilise, des ressources tant humaines que techniques permettant de conduire les études préalables nécessaires à la définition des projets (connaissance du tissu économique local, suivi d'indicateurs, diagnostics etc.), de mener des actions concertées d'animation économique (information et motivation de relais professionnels tels que les associations de commerçants), de réaliser des actions d'appui direct auprès des entreprises, de participer à l'ingénierie (montage administratif et financier) des projets de développement économique.

La présente convention a pour objet de définir le contenu et les modalités du partenariat entre le SYBARVAL et la CCIBG, en vue de l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) du Bassin d'Arcachon Val de l'Eyre, au travers des missions suivantes :

- **Mise à jour du diagnostic commercial du bassin d'Arcachon et du val de l'Eyre**
  - Analyse de l'offre commerciale
  - Identification et valorisation des flux commerciaux (capacité de consommation des ménages, répartition du potentiel de consommation par formes de vente, évasion et emprise commerciale).
- **Etude de la structure et des dynamiques économiques du territoire**
  - Données de cadrage de l'économie du Sybarval
  - Eléments de démographie des entreprises
  - Données spécifiques sur les établissements
  - Spécialisation économique du territoire
- **Mise à jour des données et analyses des phases 1 et 2 en vue de la finalisation du rapport de présentation avant arrêt du projet de SCOT**

**Le projet de convention a pour objet** de définir cette mission et de préciser les conditions financières et les modalités d'exécution.

Il est proposé aujourd'hui de signer cette convention pour la période d'élaboration du SCOT à hauteur de 12.670€. Les crédits seront inscrits au budget du SYBARVAL.

Je vous propose :

- **D'AUTORISER** le Président à signer la convention de partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie Bordeaux Gironde, annexée à la présente délibération.

*Cette délibération est adoptée à l'unanimité.*

3<sup>ème</sup> point à l'ordre du jour

## Convention avec le Conseil en Aménagement, Urbanisme et Environnement (CAUE) de la Gironde 2018-2020

*Rapporteur : Jean-Jacques EROLES*

Dans le cadre de l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale et la mise en œuvre du Plan Climat Air Energie Territorial du Bassin d'Arcachon et du Val de l'Eyre, **le SYBARVAL souhaite être accompagné par le CAUE.**

**Le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de la Gironde**, association à but non lucratif créée par la loi sur l'architecture de 1977 et mise en place par le Conseil Général en 1979, est un organisme de mission de service public à la disposition des collectivités territoriales et des administrations publiques qui peuvent le consulter sur tout projet d'architecture, d'urbanisme et d'environnement. L'accompagnement proposé par le CAUE implique un éclairage à dimension technique, culturelle et pédagogique, une neutralité d'approche et une capacité de conseil dans la durée.

La convention comprend plusieurs axes de travail qui seront articulés avec les études liés à l'élaboration du SCoT et à la mise en œuvre du PCAET :

- **Accompagnement préalable à la démarche de SCoT** : aide à la rédaction du cahier des charges de la mission d'élaboration du SCoT ; Animation d'un temps d'échanges avec les élus du SYBARVAL sur le nouveau contexte réglementaire et le paysage des acteurs en présence ; Organisation et animation d'un séminaire de formation / information des nouveaux élus du SYBARVAL, à la suite du renouvellement des conseils municipaux.
- **Etude division parcellaire** : Evaluation du rythme de divisions parcellaires ; Aide à l'encadrement du phénomène dans les PLU.
- **Etude gisement foncier autour des gares et prospectives** : Sur la base des études réalisées ou en cours sur la structuration des pôles d'échanges intermodaux, mesure des capacités d'accueil et de développement urbain, hiérarchisation des secteurs et prospectives.
- **Continuités / réseaux écologiques** : Faciliter l'appropriation et l'intégration des enjeux biodiversité dans le projet de territoire.
- **Création d'un module d'intervention en milieu scolaire sur la thématique de l'énergie** : proposition d'intervenir dans 3 écoles primaires du territoire à la rentrée 2019.

**Le projet de convention triennale a pour objet** de définir cette mission d'accompagnement et de préciser les obligations des signataires ainsi que les conditions financières et les modalités de versement de la contribution du SYBARVAL au CAUE de la Gironde.

Il est proposé aujourd'hui de signer cette convention triennale pour la période 2018-2020 à hauteur de 5.000€ par an pendant trois ans, permettant de bénéficier de l'expertise du CAUE. Les crédits seront inscrits au budget du SYBARVAL.

Je vous propose :

- **D'AUTORISER** le Président à signer la convention triennale de partenariat avec le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement pour la période 2018-2020, annexée à la présente délibération.

*Cette délibération est adoptée à l'unanimité.*

4<sup>ème</sup> point à l'ordre du jour

## Adhésion à l'Agence Régionale de Biodiversité Nouvelle-Aquitaine

Rapporteur : Cédric PAIN

L'Agence régionale pour la biodiversité en Nouvelle-Aquitaine est une structure associative créée le 1<sup>er</sup> janvier 2018 qui a pour vocation principale de rassembler une grande diversité d'acteurs autour des questions et des enjeux de préservation de la biodiversité en région Nouvelle Aquitaine.

L'association travaille sous l'impulsion et le contrôle de ses membres et en complémentarité avec eux, afin de s'assurer qu'elle ne se substitue pas aux politiques et aux actions déjà menées et qu'elle apporte une véritable plus-value pour l'ensemble des acteurs aquitains de la biodiversité.

L'Agence régionale pour la biodiversité est notamment composée de la Région Nouvelle-Aquitaine, de collectivités territoriales, d'associations d'éducation à l'environnement et de médiation scientifique, d'organismes de chasse, de pêche ou de protection de l'environnement.

Le SYBARVAL est compétent en matière d'élaboration, de suivi et de mise en œuvre du Schéma de Cohérence Territoriale et du Plan Climat Air Energie Territorial. A ce titre, il œuvre pour garantir un développement équilibré du territoire entre l'accueil de nouveaux habitants et entreprises et la préservation de l'environnement.

Il est donc proposé au Conseil syndical d'adhérer à l'Agence Régional de Biodiversité Nouvelle-Aquitaine pour une adhésion annuelle fixée à ce jour à 100€, montant fixé chaque année par l'Assemblée Générale.

Je vous propose :

- **D'ADHERER** à l'Agence Régionale pour la Biodiversité en Nouvelle-Aquitaine
  
- **D'AUTORISER** le Président à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

*Cette délibération est adoptée à l'unanimité.*

## QUESTIONS DIVERSES

# Organisation des prestations et partenariats pour l'élaboration du SCOT

### ➤ **Constitution de l'équipe :**

- Une approche multipartenariale pour l'élaboration du SCOT.

### ➤ **Un marché découpé en 4 lots :**

- Lot 1 : Elaboration du Schéma de Cohérence Territoriale
- Lot 2 : Environnement (EIE-ERC-Evaluation environnementale)
- Lot 3 : Sécurité juridique de la démarche et du document
- Lot 4 : Animation de la démarche et concertation

### ➤ **Des conventions thématiques complémentaires avec les partenaires :**

- Département de la Gironde : Démarche « Aménag'Eau » d'accompagnement technique à la construction du volet EAU du SCOT – Gratuit
- Agence Régionale de la Biodiversité : Compilation des données du territoire – Accompagnement des territoires – Adhésion annuelle 100€
- Chambre de Commerce et d'Industrie : Diagnostic commercial et économique - Environ 13 000€ sur 2 exercices budgétaires
- CAUE de la Gironde : Accompagnement à l'élaboration du SCOT sur plusieurs thématiques - 5 000€ par an pendant 3 ans

# Organisation des prestations et partenariats pour l'élaboration du SCOT

Schéma d'organisation des prestations et partenariats pour l'élaboration du SCOT

#### Lot 1 – Elaboration du SCOT – Ensemblier

##### Rapport de présentation :

- Mise à jour du diagnostic sur la base du SCOT existant, des données mobilisables, de l'arrêt de la CAA
- Positionnement en tant que SCOT « intégrateur » et déclinaison du SRADET
- Intégration des nouveaux thèmes : Climat-Air-Energie et Adaptation au changement climatique
- Intégration des volets thématiques élaborés dans les autres lots et en partenariat

##### PADD et DOO :

- Adaptation des documents au regard du nouveau contexte territorial
- Prise en compte et harmonisation des politiques publiques thématiques mises en œuvre (notamment EPCI)

##### ➤ Pas de DAAC (optionnel)

##### Conventions partenariales :

- CCI : diagnostic commercial et économique du SCOT
- CAUE : Etude des dynamiques de la division parcellaire : Mobilisation foncière autour des gares

##### Données mobilisables :

- GIP Littoral : Occupation du Sol (4 millésimes) ; Mobilité saisonnière
- Communes-EPCI : Plans de mobilité, PLU-PLH
- Département : Etude mobilité Nord Bassin ; ODAC
- Région : Atlas du Paysage de Nouvelle-Aquitaine
- ALEC : Diagnostic PCAET
- SYBARVAL : Etude OPAH

#### Lot 2 – Etat Initial Environnement – Eviter Réduire Compenser – Evaluation environnementale

- Mise à jour du diagnostic sur la base du SCOT, des DOCOBS et des données mobilisables
- Cartographie de la Trame Verte et Bleue
- Stratégie d'Evitement, de Réduction, de Compensation
- Rédaction de l'Evaluation environnementale

##### Données mobilisables :

- ARB : Zones réglementaires, inventaires
- 4 SAGE : Inventaires ZH
- GIP Littoral : stratégies locales trait de côte
- Communes : PLU, Plans plage
- Parc Naturel Marin : Plan de gestion
- SIBA

##### Conventions partenariales :

- CAUE : Continuités Réseaux écologiques terrestres et aquatiques
- Agence Rég. Biodiversité : Accompagnement des territoires
- Département : Aménag'Eau

#### Lot 3 – Sécurité juridique

- Suivi de la procédure
- Relecture des actes et publications

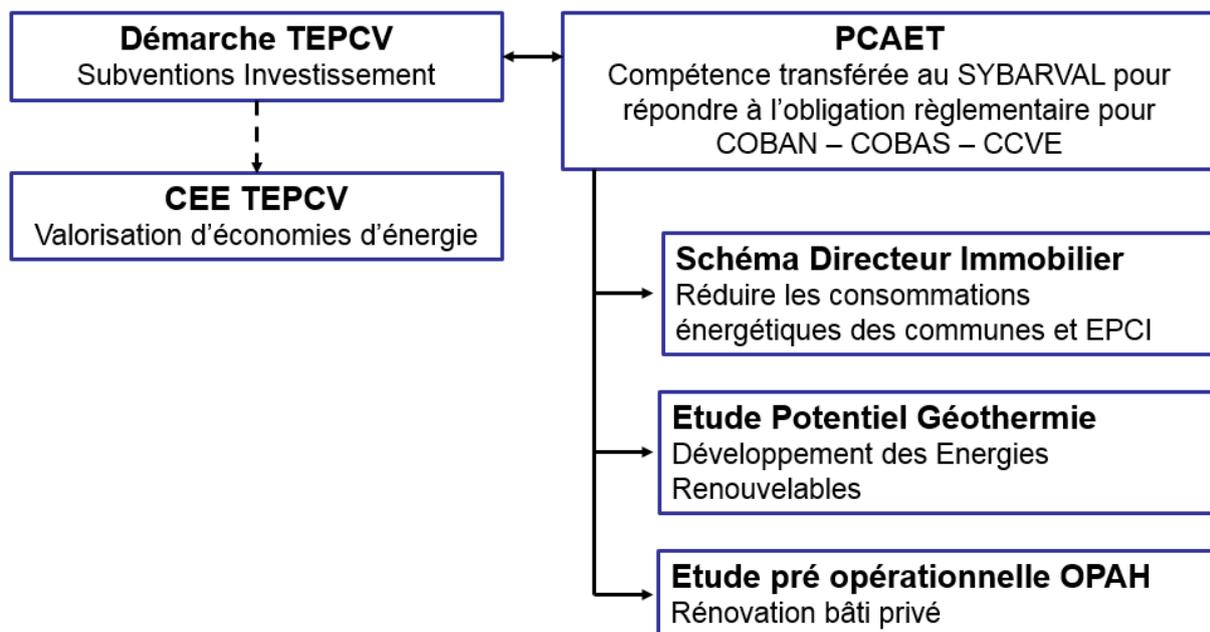
#### Lot 4 – Concertation

- Animation séminaires et réunions publiques
- Communication autour du projet

## PCAET – Mise à disposition du public

- **Dates** : du lundi 29 octobre au vendredi 30 novembre 2018
- **Mise à disposition par voie électronique :**
  - Projet de PCAET arrêté le 9 juillet 2018
  - Avis de l'Etat, de la Région NA et de l'Autorité Environnementale
  - Site Internet du SYBARVAL, COBAS, COBAN et Val de l'Eyre + communes
  - Affiches papier d'avis (communes, EPCI, SYBARVAL)
  - 1 dossier papier au SYBARVAL
  - Un mail de contact créé : [contact@sybarval.fr](mailto:contact@sybarval.fr)
  - Plaquettes d'information
- **Intervention au CODEV le 11 octobre à 18h30**
- **Organisation d'une conférence de presse le 23 octobre à 11h30 pour annoncer la mise à disposition et évoquer les actions mises en œuvre**

## Stratégie Energie-Climat du SYBARVAL



*L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole la séance est levée à 11 heures.*